



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
D2021\_09\_02**

Nombre de Membres :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Pouvoirs : 0  
Votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à 18h00, le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos par mesure de sécurité liée à la crise sanitaire, salle municipale de Chenac Saint Seurin d'Uzet, sous la Présidence de Madame Chantal ROUIL.

**PRÉSENTS :**

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
ROUIL	Chantal	Présidente	ARCES
BOZIER	Vincent	Vice-Président 1	MESCHERS
WEYER	Thierry	Vice-Président 2	EPARGNES
LAVEAUD	Donatien	Vice-Président 3	BARZAN
SEGUINEAUD	Béatrice	Conseillère syndicale titulaire	CHENAC
POURPOINT	Bernard	Conseiller syndical titulaire	GREZAC
EGRETEAU	Agnès	Conseillère syndicale titulaire	SEMUSSAC
FOUCHIER	Caroline	Conseillère syndicale titulaire	FLOIRAC
WARNET	Maryline	Conseillère syndicale suppléante	BOUTENAC TOUVENT

**ABSENTS EXCUSÉS :**

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
CADE	Amélie	Conseiller syndical titulaire	BRIE SOUS MORTAGNE
PERROCHAIN	Carole	Secrétaire	COZES

**ABSENTS :**

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
COTIER	Stéphane	Conseiller syndical titulaire	MORTAGNE SUR GIRONDE
RIVIERE	Marc	Conseiller syndical titulaire	TALMONT SUR GIRONDE

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
WEYER	Thierry	Vice-Président	EPARGNES

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS :**

Nathalie CASTINCAUD, Directrice Administrative et financière

**Date de convocation :**

09 septembre 2021

**OBJET : MODIFICATION – CHANGEMENT DE NOM**

Madame la présidente, présente les statuts actuels, et propose à l'assemblée de procéder à une modification du nom du SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES.

En effet, le canton de Cozes n'existe plus et ce nom semble inadapté.

Madame ROUIL, après concertation avec les membres du bureau et les responsables de service du SIVOM propose de changer l'appellation du SIVOM comme suit :

SIVOM ENFANCE JEUNESSE DE L'ESTUAIRE

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

**EST FAVORABLE** à cette proposition,

**ADOpte** les statuts du SIVOM tels que rédigés en annexe 1.

**AUTORISE** le Président à procéder à la modification des statuts dans ce sens et de mettre en œuvre toute la procédure qui s'en suit avec les communes membres et la Sous-Préfecture.

**DEMANDE** aux communes membres du SIVOM d'approuver ces nouveaux statuts par délibération.

Fait à CHENAC SAINT SEURIN D'UZET

le 16 septembre 2021,

La Présidente,

Chantal ROUIL

*La Présidente,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le*

*Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le*

*représentant de l'Etat et sa publication.*